

## **Patrick GOHET, adjoint du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité**

---

*« Apprenons à vivre ensemble, et à être soi »*

### **Les montants de l'APA et de la PCH sont très différents, alors qu'ils peuvent permettre, dans certaines conditions, de salarier un aidant. Comment justifier les différences de traitement entre personnes âgées et personnes handicapées ?**

L'avancée en âge s'accompagne souvent d'une perte de capacités. La proximité entre le handicap et le vieillissement est donc évidente sans qu'il s'agisse de les confondre. Or, aujourd'hui, le dispositif qui s'applique aux personnes handicapées est plus « généreux » que celui qui s'applique aux personnes âgées. Notre société a-t-elle les moyens de généraliser à l'ensemble des personnes en perte d'autonomie le statut le plus favorable ? La réponse est plutôt négative. Faut-il prévoir un alignement au niveau de l'APA ? Non, car ce serait une injustice. Et si nous optons pour un système intermédiaire, nous aboutirons à une cote mal taillée. La mission du Défenseur des droits ne consiste pas à accepter des inégalités au nom du contexte économique. Sa vocation est de dire si, au regard du droit, il y a inégalité de traitement. En l'espèce, c'est le cas. Il revient donc aux politiques et aux gestionnaires d'apporter des réponses.

### **De nombreuses facilités existent pour s'occuper d'un enfant malade. Ne devraient-elles pas être transposées lorsqu'il s'agit de prendre soin d'un parent malade ?**

Cette demande d'aménagement des statuts est légitime et justifiée. En outre, quand un proche s'organise pour aider un parent malade, il réduit la charge qui pèse sur la société : sans cet investissement personnel, les institutions seraient amenées à prendre le relais. Nous devons tenir compte des évolutions, démographiques et sociétales, ainsi que des économies générées pour la collectivité. La loi d'adaptation de la société au vieillissement est un compromis de qualité. En tant que Défenseur des droits, notre mission est de veiller à ce que l'aidant familial puisse accomplir son rôle. Son choix ne peut pas et ne doit pas le pénaliser.

### **Les aidants étant à 80% des aidantes, le manque de dispositifs facilitant l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale n'est-il pas là aussi source d'inégalités ?**

La question des aidants renvoie en effet à la question de l'égalité : l'égalité femmes-hommes ; l'égalité de traitement entre enfants et parents ; l'égalité entre personnes âgées et personnes handicapées. Les systèmes de protection, entendus au sens large, ont été construits de manière empirique et ont souvent eu pour origine la revendication des personnes concernées. Les avancées sociales sont largement le fait de la puissance des organismes qui défendent les intérêts de diverses catégories. Par exemple, les représentants du handicap n'ont pas la même histoire, ni la même organisation que les représentants des personnes âgées. Les associations de personnes handicapées ont été créées et sont animées par les intéressés eux-mêmes. Dans le champ de l'âge, ce sont davantage les professionnels qui exercent la pression politique, voire des associations proches des organisations syndicales, notamment pour défendre la retraite.

Pour en revenir aux femmes, elles sont très majoritaires parmi les aidants pour des raisons avant tout culturelles mais la situation change. Et il est important de souligner que les fonctions d'aidant ne doivent pas être fermées aux hommes. Nous avons là aussi à lutter contre des stéréotypes, à travailler sur les mentalités et à faire en sorte que notre regard soit

inspiré par une idée d'égalité. Ce n'est pas inné. L'égalité s'apprend. C'est le rôle de l'éducation et de la culture. Et nous devons concilier ce souci d'égalité avec une certaine vision de la République. Celle-ci est-elle une fédération de groupes ayant chacun des revendications ou une entité globale à l'intérieur de laquelle chaque individu doit trouver sa place ? Notre définition même de la République doit être interrogée. Hier, il était important de valoriser ce que nous avons en partage. Aujourd'hui, la tentation est de plus en plus grande de mettre en exergue ce que l'on a de singulier. C'est l'une des évolutions de l'enseignement : nous apprenons moins à vivre ensemble, et davantage à être soi. Or il faut un équilibre entre les deux : notre singularité fait partie d'un ensemble au sein duquel toutes nos particularités doivent coexister. J'aimerais que nos politiques sociales soient davantage « républicaines ».

### **La responsabilité d'agir pour faciliter le quotidien des aidants salariés relève-t-elle davantage des partenaires sociaux ou de l'Etat ?**

Tous les acteurs de la société doivent être sollicités et mobilisés. Cette question devra être tranchée lors des prochains grands rendez-vous politiques. S'agissant de la loi, il est important de rappeler que maintenant ce sont les décrets d'application qui vont permettre son application. Or il serait inacceptable de devoir attendre leur publication pendant des années. Le poids de l'administration peut être parfois un frein dans notre pays. Un deuxième obstacle a trait à l'instabilité ministérielle. Durant les sept ans pendant lesquels j'ai été délégué interministériel aux personnes handicapées, cinq ministres ou secrétaires d'Etat, en charge du dossier du handicap, se sont succédé. Heureusement, le handicap était une priorité du Président de la République, ce qui nous a permis de garantir une continuité d'action... Quant au Parlement, certains élus peuvent être éloignés des réalités de la vie. Les débats et les textes votés manquent parfois de « chair ». C'est pourquoi je plaide pour que les jeunes diplômés des grandes écoles passent un temps sur le terrain avant d'occuper une charge de responsabilité. Lorsque je dirigeais l'Unapei, j'invitais souvent les nouveaux directeurs d'administration centrale à passer une journée ou deux à nos côtés afin de découvrir notre activité et nos problématiques. Cette démarche était appréciée des intéressés et permettait de trouver un terrain d'entente.

### **En conclusion, quels messages adresseriez-vous aux aidants ?**

Faites-vous connaître, faites-vous reconnaître et faites prendre conscience au plus grand nombre que dans une société qui vieillit, et dont les moyens régressent, nous aurons de plus en plus recours à vous.